CONDITIONS: THE JARTRES PAR AN-payablesix mois d'avance A C. ARPERES UAIT AN payablesis inois d'avance, a in le abordement ne sera arrêté, à moins que tor attende de ser interavés, et à moins que conti qui voudra appendre se abbinnement, r'en ait lait connaître so incuten par écrit au surrau de L'ABEILLE, huit jours van l'appendion du semestre courant.

Les avit se publient en ANOLAIS ET EN FRANCAIS, le montiume master par carré de chaque l'angue commit.

de mondaux parter par carré de chaque langue pour la comme macriton, et 50 cents pour les insertions subsé-que notes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins. Les avis dent le nombre d'insertions ne sera pas limité ont publice jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux

On prend des anonnemens à l'année, pour publier les Assent abonnement pour la campagne ne se a ropu moins on'on n'indique quelqu'un en ville chargé de saye comèrement. Les leitres adressées à l'Editeur doiven er- affranchies; dans le cas contraire, elles rester nt à la

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le hateau à vapeur BLACK
HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à conlisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis
de naque semance, a midi, et reviendra les jours suivants,
monte qu'il partira de Covington par la voie de Madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis à 6 heures du madis inville les mardis, jendis et sainedis et vendredis
de de ne point le
parle un peril
y a une vingi
se de vinat p
y a une vingi POUR MADISONVILLE & COVINGT

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE. Le bateau à vopeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partra du chenin à coulisse tous les dimanches jusqu'a nauvel ordre, à dimanches jusqu'a nauvel ordre, il pa tira de Madisonville à 4 heures de l'après midi. Les posserers qui voudraient traverser le lac, auront à se rene melem n'à coulisse, par les chars de 3 honces ; adres ser-yous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT,
BAGLEY & MERRITT,
No. 27, me du Camp.

POUR MADISONVILLE, PONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE. Le bâteau-a-vapeur BLACK HAWK commencers ses voya-

es de Madisonville, Poutaineblenn et Mandeville, le Diman-, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, per e on toute la suisou; il partira du chemin à confisses à reset demie du matin, et repartira de Madison a 2 heures et demie, il s'arrêters aux endroits

Los oussagers voudrem bien se rendre au lac par le r de 8 bedres, fe bateau devant partir immedinte monte des qu'il sera arrivé. Pour plus amples ren-serant ents s'adresserà WELLS & BAGLEY. Rue du Camp no, 27.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Corlonette, ayant une partie de sa cargaison engarée. Pour fret ou passage, s'adresser à

Julies LEBLANC, 103, rue Royale. A FRETER

A FRETER.

Le superbe brick HUNTER, doublé et chevillé en cuivre, capitaine l'awes, du port de 145 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, No. 35, rue de la Vieille Levée.

26 juil—1

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol MARIA, capitaine Ruiz, est prét pour le dit port, et peut prendre des passagers, et le fret de 600 barils. S'adresser à GARCIA RUVO MALIA GARCIA, BUYO & Co. rue Ste. Anne, No. 31.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol LOUISA, capitaine Delgade, est prêt à recevoir un chargement. Pour riet ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou GARCIA, BUYO & CO, me St. Louis, No. 34.

POUR TAMPICO.

La goelette EXPRESS, avantageusemen Connue, partira sous peu de jours pour le dit part.
Pour fret ou passage, s'adresser à Pierre Ladaye,
Roytle, No. 145, ou à O. Bigourdan, rue Toulouse.
Pre. LAFAYE. 9 juil A FRETER

Le navire danois INGEBORG, capitai-ne Ronne, est offert à frêter peur un port quelcon-que en Europe. Il sera prêt à prendre charge sous peu de jours. Pour les conditans, s'adresser au capitaine à bord, vis-

a-vis la rue Toulouse, ou à CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Leuis, No. 11

MAGASINAGE.

Le saussigné offre de recevoir à magasinage, au 2e, etage an-dessaus de son magasin, toute espèce de march indiscs (excepté des liquides en futailles) à un prix modéré. On peut les monter facilement au mon d'une roue.

J. E. LOREILHE, encoig. Royale et Douane, A LUUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, situade rue Toulouse entre Royale tres. On céderait à prix raisonnables les tapis, places of meches qui y son.
FE. PERRET & GALLY,
rue Toulquise, No. 59

VENDRE—100 caisses Sicre blane de première qualité, 50 duo Sucre brut, dito, à bord du brick Mary, de Matanzas.

En maganin, 98 caisses Sucre brut, Terc. qualité,

31 dito Secre blune, dito, 100 sacz Café vert, 150 milliers Cigares, dif. longueurs, 21 juil GARCIA, BUYO & Co. rueSte. Anne, 34 DRE LAFAYE, syndic de la faillitte de MM

Castel et Devaux marchands, encoignure Royale et Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillitte de vener régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 117, ann d'éviter les poursuites qui seront dirigées controlle s'ils négligent de payer ou régler à l'amiable. 1: juin CP TATAT DE LA LOUISIANE-Cour de paroiss

pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans-résent l'honorable Chs. Maurian, juge,—No. 7646—W. referent Phonorablo Chs. Maurian, juge.—No. 7040—W. saunders rs. ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans ce cas, il est ordonné par la cour, que en pleine cour, samedi 16 août prochain, pour déduire leurs raisons, s'ils en ont, pourquoi la prière du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement détenu en prison, pour catte le prison par certifier et cules même terms toutes les ne servit pas accordée; et qu'en même tems toutes le poursuites contre sa personne et ses biens sont suspen Suites contre sa persona.

Extrait des minutes.

Eurean du Greffier, 23 jaillet 1834.

PA GUYOL, dép greffier

PA GUYOL, dep greffier

94 and -- 6.30s

NTAT DE LA LOUISIANE-Cour du Premie di Thetriet Judiciaire—Joseph Verloin vs. ses créanciers— ssion des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné ssemble desdits créanciers ait lieu en l'étude d Picha de Armae, notaire public, le lundi, 25cme. d'août, problain, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en ousidération la pétition et le bilan par lui présentés; et en retendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de Phon. C. Watts, juge de ladite cour, ce 19

22 juillet—9,9ps P. LEBLANC, dép. gref

ETAT DE LA LOUISIANE.-A tous ceus cans le faubourg Annonciation, borné par les rues des Religiouses, St. Jean Baptiste, Richard et du Marché no surant 300 pieds sur chaque, audessus de la ville, dém surant 300 pieds sur chaque, audersus de la ville, désivé sous le No. dix huit, sur le plan dudit fautourze, tiré par B. Lafon, le qu'nze de Mai 1807, dont copie certifiée est dépusée en l'étude de Mr. L. T. Caire le dit ilet a été adjugé à la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, plus haut et dernier enchérisseur, pour la comme de quarante mille piastres,—Maintenant toutes personnes qui pourraient avoir droit à la dite propriété, en conséquence d'un défant de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en verta duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, sont cités de déduire les raisons, dans trente jours, à dater du 24 Juillet 1334, les raisons pour lesquelles ladjte vente ne serant pas confirmée et homologuée.

Par ordre de la Cour.

Par erdre de la Cour. Par orde de la Cour.
Bureau du Greffler, 30 Jun 1834.
10 um-12.2rs P. A. GUYCL, dep. gref. 30 -um-12.2rs

J. FORSTALL & Co., ont regu par le navir.

\$ 0 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez M. Bartheleny Chaovin Delery, il y a en-viron vingt jours, le nègre Baptister, ayant à pen près 4 pieds 4 à 5 pouces de taille, fortement constitué, les fieds très grands et extrêmement pluts, les grands ortens très longe; les chevilles des pieds extremo-ment grosses, il parle anglais et français; il est âgé d'envi-on 30 ans. On croit l'avoir và au chemin à coulisses de arroilton; peut être ira-t-il de l'autre bord du lac Pont-

chartrain.

La récompense ci-dessus sers payée par le soussigné à celui qui le remettra dans la geole de la Nouvelle-Orléans ou dans tout autre geole de cet Etat, en donnant avis J. B. LAPORTE, rue de l'Hépital, No. 124.

ESCLAVE EN MARRONNAGE. Est parti marron de chez le soussigné, hier soir, la griffon nommé MAYC, âgé de 17 à 15 ans, figure ronde, de taille moyenne pour son âgé. Ce griffon s'est procuré de faux papiers de liberté et une protection avec lesquels il cherchera probabablement à s'évader. Les capitaines de navires et de bateaux ávapeur sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord. Il est natif du nord et parle un peu le français ; et a été acheté par le soussigné il y a une vingtaire de jours, de M. Micker, Une récompense de vingt piastres sera donnée à celui qui le conduira chez son maître, No 114, entre les deax halles, boutique de cigatres. Est parti marron de chez le soussigné,

ANTONIO ARIAS.

\$10 DE RECOMPENSE. PARTIE macronne dionanche 6 juillet, une inniètresse noumée MARIA,
d'environ 4 pieds 3 ponces de haet, ayant
les yeux un peu enfoncés dans la tête,
et la démarche légère, venne depuis peu
du Natchez. a gée d'environ 23 aus, et
parlant l'anglais. La décompense e-des
sus sera payée à quiconque l'amènent au
sonssigné, ou la metraf daré une prisotetier.

ROBERT FARR,
No. 17, rue de la Commune. PARTIE marronne dimanche 6 juil-

Poù il pou ra la retirer.

No. 17, rue de la Commune. \$25 DE RECOMPENSE. PARTIE marronne le 19 du cou-PARTIE untronne le 19 du courant, l'esclave POLLY, âgée d'environ
45 ans, d'un teint jaune, et de la taille
de 5 pieds 6 on 7 ponces. Elle est us
pen corpulente; elle a les cheveux un peu
geis, les traits de la figure bien formés,
un peu longs, et comme ceux d'une personne agitée par la colère. Elle a une

legère cicatrice sur la jone gauche, prè

le la houche, marche droit et parle très bien l'anglais la seule langue qu'elle connaisse. Elle a été élevée à Richmond en Virginie, a habité ce payesix mois, et cherche à cost le l'on croit à passer en Virginie.
Les capitaines de navires et autres sont prévents de ne Les capitaines de navires et autres sont prévents den pas lui donner asyle sous les peines porter par la loi.

La récompense ci-dessus se donner à quienque l'ar rétera et la metre en prison ou donnera l'enfo, mation ne cessaire pour la faire arrêter.

E. WELLS,

cessaire pour la faire arrêter. E. WELLS,

25 [uil-3ns] T. Nos. 27 ou 25, rue do Camp. \$10 DE RECOMPENSE. PARTI marron de chez le sonssigné, le jeune negre nommé CATO, âgé de 14 ans, taille de 4 pieds 8 pouces, parlant anglais sculement; il a les paupières épaisses, et des poils sur le front et les tempes. Il a été vu au bout du chemin-à-confisses et il est à présumer qu'il rode dans ces confisses et il est à présumer qu'il rode dans ces

parages.

Les capitaines de navires et de báteaux-à-vapeur avertis de ne point le recevoir à leur bord, sous les peines révues par la loi. La récompense susdite sera donnée à celui qui le déli-PAUL J. GLEISES, Rue de Chartres, No 22.

\$40 DE RECOMPENSE. Lundi dernier, les esclaves suivans se sont entors

LOYD HAWKINS, agé d'environ 25 ans, taille de 5 pieus 6 pour
ces, avec les cheveux droits, les dents
blanches, et un arr souriant, un peu

30 j

MOSES THOM, âgé d'environ 32 ans, taille de pieds 6 pouces, avec de petits yeux, un pen mal propri dans ses habits, fournissant du bois à la machine à vapen les bateaux à vapeur cherchant à se fanc empleyer à bord

BEN SISHER, mnlatre agé d'environ 25 ars, tail! BEN SISHER, mniatre age d'environ 25 ars, tante de 5 pieds, 7 ponces et un quart, travailiant à la piesse, que lquefois disposé à boire; un pen négligent sur ses vétemens. Catherine, mulatresse d'un beau teint, parlant français et anglais, d'environ 21 ans, d'une taille ordinaire, les cheveux fort épais. La récompense ci-dessus se donnera à quiconque livre-ra ces caclaves à la presse à coton de la Levée, ou les

mettra en prison. On donnera dix pustres pour chacun d'e ix pris séparément.

18 jul-17 JOHN B. LEPRETRE, président. 510 DE RECOMPENSE.



SERONT payées par le soussigné, à toute personne qui conduira chez lui, rue St. Pierre, No. 86, entre les rues Royale et Bourbon, ou dans une des pri-sons de cet Etat, la négresse nommée ROSINE, créole de cette ville, ágée de 22 ans, très bonne blanchisseuse et re-passeuse. Cette négresse est la même qui a appartenu à Mme. Veuve Maroà M. Jean Raphael Saillard. Elle est

marronne depuis le 2 repasseuse E. CARRABY. 16 jnin-35 2p=1 A VIS est par le présent donné que la société existan ci-devant sous la raison de Brooks & Curtis, est c

our dissoute d'un commun accord.

Toutes les personnes qui ont des réclamations on demandes contre la dite société, sont priées de les présentes mandes contre la dite societé, sont priers de le personne.

4 John W. Brooks, aussité qu'elles seront dues, leque est chargé de régler les affaires; et toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régle leurs comptes avec le dit Brooks.

1011 W. BROOKS.

JOHN W. BROOKS. JOSEPH CURTIS. 21 juil'et-'EF LAFAYETTTE PORTER-HOUSE.

Ruc Bienville, No. 21.

TOHN & W. WEBB, tiennent constamment leur établissement un assortiment de Bière, petit nère et cidre de New-York de première qualité, qu'il ffrent à bon marché.

trent abon marché.

1 300 grosses bouteilles à bière et une grande quan-té d'excellents bouchons, à vendre à bon marché. 8 août OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE.

No: 12, rue Dumaine, entre Levée et Coulé.

BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre le New-York de première quaité, qu'il ostre à vendre à

Bouteilles à bière et une grande quantité d'excel nts bouchons à vendre a bon marché. \$3500 DE RECOMPENSE.

SERONT données pour la conviction, ou pour l'in formation qui mênera à la conviction de la personn ou des personnes qui peuvent avoir contribué de quelque manière que ce soit à mettre le feu aux édificer récemm nt consumés dans la rue du Camp et celle de la Nouvelle-Levée.

Président de la compagnie d'Assurance d'Orléans.

JOHN K. WEST,

Président de la compagnie d'Assurance de l'Bres de la

Président de la compagnie d'Assurance de l'Etat de la P. LAIDLAW, Président de la compagnie d'Assurance de la Louisiane. C. HARROD,

Président de la compagnie d'Assurance du Mississ M. MORGAN, Président de la compagnie d'Assurance des Marchands J. ANDREWS,
Président de la compagnie d'Assurance de l'Ouest
THOMAS BARRETT, Président de la compagnie d'Assurance de l'Atlantique

AVIS AU PUBLIC. E magasin des sonssignés ayant été forcé la nuit du 5 du courant, et leur cuisse pillée, ils avertissent le public de ne pas trafiquer pour les billets urés en leur faveur depuis le premier janvier dernier.

8 juil CAMPBELL, STAKER & Co.

500 DE RECOMPENSE A ensdite récompense sons rayée par les soussignés à quiconque donners au bureau du Maire, les infor mations suffisantes pour mener à la déconverte et à la con-viction des consins qui sont entrés dans notre magasin lans la nuit du 5 de ce mois.

On récompensera aussi, généreusement, ceux qui feront recouver la totalité ou une partie des papiers vui ont été CAMPBELL STAKER & CO. 7 jui!—

100 CAISSES vieux Vin de St. Julien; 50 cais-do da Hochheimer; 20 caisses do do Geisen-heimer; 40 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux Vin de St. Julien; 25 Chapeaux castor et de soie; 2 do-

George G. Bright vs. Peter B. Smithsanie et de vente a moi adressé, il sera vendu à la Nonyelle-Bourse, excougnure des rues de Chartres et St. theure après-midi

Theure après-midi

Un lot stud dans la ville de Milneburg, de cette paroisse, désigné comme le No. 2, de l'ilut No. 6; sur le plan de
de ladite ville, mesurant 60 pieda de facesur la rue America, entre les rues Musique et des Arts, sur une profondeur de 120 pieds. Conditions: comptant.

11 août 11 août

11 soût 11 soût

G. W MONGAN, Sherm

F. Luisson, curateur de F. Loiseau, vs. D& A Romer.

ANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un

Ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la

Noivelle-Boure, située à Pencoignure des rues de Charters et St. Louis, de cette ville, lundi, 25 août courant, à

1 heure après-rindi, Pesclave Marie Louise, saisie dans

La flère de production de la la rue des Français, entre les rues Morcau et Victoire, sur 120 pieds de profondear, ensemble la maison qui s'y trouve, composée de 4 appartements, une galerie sur le derrière, cuisme et autres dépendances.

30. Un autre Terrain situé au dit faubourg Marigny, entre les rues Moreau et Victoire, mes arant 40 pieds de le la rue ries profondears. atlaire ci-dessus.

Certe criée étant la seconde et dernière, ladite esclave sera définitivement adjusée au plus offsent et dernier en-chéri-seur, pour ce qu'elle pourra donner à 12 mois de crédit, l'a heteur fournissant une obligation endossée à satisfaction porrant un interêt de 5 pour cent et une hy-pothèque sur ladite esclave jusqu'à final paiement. 8 août G.W. MORGAN, shériff

d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vende le jeudi, 14 du courant, à 10 heures et d'mie du matin, te petelt, 14 du courant, a 10 neures et d'inté du maté, à Pencoignare des rurs, Remparts et Toul-use, une quanti-té de graceries, fournitures &c., abandonnés par l'insolva-hle à ses créanciers.

Conditions, comptant.

6 août

G. W. MORGAN, shériff

onnés par l'insolvable à ses créanciers. Conditions: comptant.

G W MORGAN, sheriff

P. Coll vs. R. Manso.

ANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu
d'un writ de finei fraine à mail au bureau du shériff, No. 1, rue Cendé, le mercredi, 12 du cqurant, 24 heures de l'après midi, 1 montre, 2 criques, Are, scisse dans l'autres de l'après midi, 1 montre, 2 criques, Ve saisis dans l'affaire ci-dessus.

G. W. MORGAN, shériff P. Emile Crozat vs. Raphael Perez, syndic des créanciers

ANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un orare de fen fautas à mon adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, jeudi, 4 septembre, a la leure après-midi, la négresse monanée Justine, saisti dans l'affianc ci-uessus. Conditions, comptant.

4 a-ut G.W. MORGAN, shériff

Hérities de Lamonnier y. Charles Janin.

OUR. DE BISTRICT—En vertu d'un ordre de saise et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi Ier, septembre proclam, à I houre, la poporicé décrite dans le dit ordre de suisse et de vente, comme suit, savoir : Un certam morceau de tèrre situé dans la paroi-se d'Oricans, sur la rive dronte du Massaciam material Liu biads de face, mesure fiançaise, situé dans la paroi-se d'Oricans, sur la rive droite du Missis-ipi, me so ant 150 piels de face, necure fineraise, sur une profondeur de 300, commençant à la Nouvelle Route, et borrée par en hait par la propi été de madam Gosselm, et par, en bas par c-lle de la Veuve Duverier et de F. Veriet, et par derrièle par la propriété de F. Verret, avec la Route, la Levée, la Bittine, tous les batements du propriété de F. Verret, avec la Route, la Levée, la Bittine, tous les batements du propriété de F. Verret, avec la Route, la Levée, la Bittine, tous les batements du propriété de F. m ns qui y sont situés et les établissemens qui en dépen

Conditions à la vente : comptant.
30 iuil G. W. MORGAN, slorif. Dans la Cour de District.—Joseph Abat vs. John J.
No tigne et Fanyois Testier.
Dans la Cour de Paroisse—La Banque de l'Etat de la
Louisiane vs. Ju J. Nuttigne.

N vertu de 2 weits de fiert factas à moi adressés il sera
vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres
vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres of St. Louis, en cette ville, le mardi 19 d'aour procesan, a une heure de l'après-midi, la gos'ette Emperor, ses agres

apparaux et fournitures, saisis dans l'aif ne ci-dessus. Conditions: comptant. 19 pul G. W. MORGAN, s'ic-je

VENTES PAR LE MARSHAL P Lansalade vs. Mad. Benjamin.

P. Lansalade vs. Mad. It hjamm.

N vertu d'un ordre de fieri facias à moi adjossé par
l'hon. J. Duncan, juge confeiller de la coor de cité, j'exposerai en vente publique, le j udi, 14 a ût 15 il.
à 5 heures de l'après-min, à mon bureau, visiavis la p'ad'Armes, divers meubles, saisis dans cette affane. Conditions: comptant.
4 août B. BEAUREGARD, correlat

James Davern vs. Lamotor. Plants Favern Vs. Lambour.

N verta d'un o dre de fieri facias a moi adressé par thon. J. Duncau, juge conseiller de la cour di cité, j'exposerai en vente publique, le mereredi 13 neu 1834, à à heures et demie, rue Ste. Anne, vissaevis de la piace d'armes, divers comestibles, eais s dans cette affance.

Conditions : Comptant.

B. BEAUREGARD, marshal. cherchera à se louer ou à s'occuper comme blanchisseuse et Rous & Hassam rs. la goelette Martha, le capitaine

N vertu d'un ordre de fieri facus à moi adressé par l'hon: M Blache, jure président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 13 ioût 1834, à mid, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues

R. Allen vs. Hummerick & J. A. Romer.

N. vertu d'un ordre de fiert facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposera: en vente publique le jeudi 14 août 1834, à 5 heures de l'après midi, à la place d'armes, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

B BEAUREGARD, marshal

1834, à 5 heures de l'après-midi, à la place d'armes, 2 pipes d'Eau de vie; 4 barils de Vin Malaga; 5 do cidre,

tres et St. Louis, deux chevaux, 1 charrette et harnais

tres et St. Louis, deux chevaux, 125 pieds environ de madriers en cypre, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de John Dougherty.
Conditions: comptant.
I noût

B. BEAUREGARD, marshal

E soussigné offic à vendre en débarquement du brick

Victor, venant de Marseille:

20 paniers Champagne, 200 paniers bouteilles vider. 180 barils eau de vie de Catalogne, 400 barriques de vin, 600 paniers bouteilles, 150 barils via sec,

vin de Meduc, 500 do vin de Me 100 do liqueurs,

15 pipes cau de vie,
30 demi pipes do,
3 do vieille eau de vie de Cognac,
50 harils vinnaigre, 100 bques vin de Bordeaux.
30 balles bouchons, 300 paniers anizette. Le to tyan- droit au drawback. 100 sace de café, 30 caisses sucre blanc,

15 caisses canelle et un assortiment général de constitues FHPETITPAIN.

PERDU.

DANS la nuit du 5 au 6 du courant, il a été volé
chez la soussignée, rue du Camp, près du Théâtre
Américain, trois cents piastres, dans un petit panier, en
billets de 5 et de 10; cinquante piastres en argent, dans un
petit sac; une hoîte à sceret en acajou; remplie de ceinturos
et de toucles; une autre petite boite ronde, pieine de hi-

VENTES PAR LE BEGISTER

PAROISSE D'ORLEANS-Cour des Prentes PAROISSE PORTLEANA de la la la vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 21 août courant, à 10 houres du matin, J'exposerai en vente dans la rue du Camp, No. 112, quelques marchandiess sèches et divers meubles, appartenant à la succession de sèches et divers meubles, appartenant à la succession de seches et divers meubles de la seches et divers de la s Conditions de la vente : Comptant.

servits, savoir:

10. Un emplacement situé au faubourg Marigny, rue des Français, entre ies rues Morcau et Victoire, insent du terrain désigné par le No. 193, sur le plan du dit faubourg, le dit terrain mesurant, 37 pieus et demi de face à la rue des Français, sur 90 preds de profondeur, ensemble les bâtisses et ameliorations qui s'y trouvent.

20. Un autre Emplacement situé au dit faubourg Marigny, mesurant 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue des Français, entre les rues Morcau et Victoire, sur 120 pieds de profondeur, ensemble la maison qui s'y trouve, composée de 4 appartements, une galerie sur le derrière, cuisme et autres dépendances.

30. Un autre Terrain situé au dit faubourg Marigny, mesurant 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue et autres dépendances.

30. Un autre Terrain situé nu dit faubourg Marigny, value la dit faubourg Marigny, value la dit faubourg Marigny, value la dit faubourg marigne, de face à la rue des Français, entre les rues Morcau et Victoire, sur 120 pieds de profondeur, ensemble la maison qui s'y trouve, composée de 4 appartements, une galerie sur le derrière, cuisme et autres dépendances.

30. Un autre Terrain situé nu dit faubourg Marigny, value le plan du terrain des parties et le demi de lots Nos. 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de l'ilet No. 5; les lots N

entre les rues Moreau et Victoire, mesurant 40 pieds de de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et une vicille maisem en bois dans le fonds.

Conditions de la vente: Un tiers payable le 30 avril 1835, un tiers payable le 30 avril 1835, un tiers payable le 30 avril 1806, et la balance le 30 avril 1837, en bilets endosses à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, chaque terme devra être divisé en trois billets de somme égale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, reg. N. B. Les actes de vente scront passés en l'étude Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS-Cour des Preuves Vente par le Régister des Testamens—Jendi, 4 sept 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Reilly, l'esclave ci-apre Amée, agée d'environ 18 ans, et son enfant agé de -

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billet endocsés à satisfaction portent hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég. N.B. L'acte de vents sera pa-sé devant Wm. Christy otaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 acut PAROISE D'ORLEANS - Cour des Preuves - Vente par le l'égister des Testamens-Mardi 2 septembre 1831, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse pour le compte de la succession de Rosalie Andry, décédée

euve Martin Palao, les esclaves ci-après décrits, savoir : RACHEL, négresse agée de 17 ans. CHARLOTTE, agée de 22 ans, et son enfant Victoire

SOPHIE, négresse ágée de 30 ans MARIE, negresse agée de 17 ans. AGGY, négresse agée de 18 ans. HENRY, négre agée de 30 ans. LUCY, négresse agée de 19 ans, FRANK, griffe de 28 ans. ANDERSON, négre ágé de 24 ans. HANNAH, négresse de 12 aus. Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit en billet

endossée à satisfiction, portant oypothèque spéciale jus qu'à parlait paiement. Par ordre de la cour. qu'à parlat paiement. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg.
N.B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis
T. Caire, not, pub aux fiais des acquéreurs. 1 aont. PAROISSE D'ORI EANS—Cour des Prentes-

10 Rabert, negre agé de 32 ans, domestique de mai-Henny, négresse agée de 45 ans, blanchisseuse e

repasseure. 3º Statira, négresse agée de 14 ans, domestique e 4º Tempe, negresse agée de 24 aus, cu

billets endossés à satisfaction, avec hypothèque speciale. Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg-

N. D.-Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, Nov. Pub., aux tras des acquéreus. 25 juil AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preures— Vente par le Register des Testamens—Samedi, 25 auti-1831, à midi, jexposerai en vente, à la Bourse, pour de 1831, à midi, jexposerai en vente, à la Bourse, pour de 18 successon de fou Pierre Thomas alias Candio Thomas he e. Lela 18 quiété cieuprès décrite, savoir : Un demi Terrain stoé su nouveau fanbourg Marcany, faisant ; actre én Terrain désigné par le No. 133, de c'iat de Français, sur 120 piede de profondeir et home d'un du terrain No. 134, et de l'autre par l'autre moitte du du terrain No. 135, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions de la vente : Comptant.

Conditions de la vente : Comptant.

Conditions de la vente : Comptant.

Tat ordre de la jour,
WFC DUPLESSIS, rég. N. B. Caste de vente sera passe pardevant H. Pénes-claux, not, pub., aux ira s de l'aconcreur. 23 milet PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preures—

Vente par le Régister des Testamens-Sameli, 16 2001, à 10 heures du matin, j'exposerat en vente, à Penaout, a 10 names du main, pexposerar en vente, a 1612 congaire des rues Gaiennie et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, les meubles meublans et a dres effets mobilers, apportenant à la succession de Brooks B. Breeze.

Conditions de la vente : comptant. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég

6 août PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preures— Vente par le Register des Testaments—Lundi, 18 août, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, un fonds te murchandises sèches et autres effets mobiliers apparteant à la succession de feu Simon Rieux. Conditions de la vente : Compit ent.

Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég. PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Premes-Vente pas le Régister des Testaments.—Mardi, 19 août, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, devant mon burcau, une caisse d'outils de charpentier et autres effets mobiliers appartenant à la succession de seu John Marlow.—Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la Cour.

6 août

W F C DUPLESSIS Rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Prentes—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 3 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Juan Rodriguez, l'esclave George, nègre agé de 55 ans, maladif et borgne. Conditions de la ventes: 6 mois de crédit,

dossés á satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à

Par ordre de la cour,
WFC DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé par devant L. T.
Caire, not. pub., aux frais de l'acquéreur. S août

BUREAU DU COLLECTEUR. Nile-Orléans, 24 juillet 1834.

N'recevra à ce bureau jusqu'à samedi 23 août, des propositions par écrit pour construire une muraille de brique destinée à renfermer la place sur laquelle l'hôtel

propositions par écrit pour construire une mindre de brique destinée à renfermer la place sur laquelle l'hôtel de la Douane est construit.

Les fondemens se poseront sur de bonnes et fortes plancher, sous la surface de la terre; la muraille aura 18 pourcher, sous la surface de la terre; la muraille aura 18 pouvert de pierres à paver (flagstone) de la première qualité, d'au moûis trois pouces d'epaisseur; tous les matériaux seront de la meilleure espèce; les briques seront des meilleures du nord ou du lac, et doivent être acceptées par les oussigné. On exigera quatre portes de fer travaillé ou de fonte, dont trois auront quatre pieds de large; la quatrième sera une double porte de dix pieds de large avec un bon et solide chevillage, dont on peut voir le plan quand on voudra à ce burcau.

Le paiement se fera des que l'ouvrage aura été achevé MARTIN GORDON, Jr., député collecteur. 24 jnil—15,3ps A VIS.—Les personnes qui ont remis des objets à teindre chez feu Made. Poussin ci-devant Chenou, sont invitées à venir les réclamer, chez Mr. Poussin, au domicile de Mr. Verrier, rue de Chartres, no. 173.

Ceux qui ne seront pus retiré d'ici au 15 d'Août seront vendus à l'encan pour en payer les frais.

21 juillet-10 PERDU.

et de Loucles; une autre petite boite ronde, pieine de bigoux; parmi lesquels il se trouve un médaillon en or, portant les lettres L et R, un étui d'acajou avec un petit bustent les lettres L et R, un étui d'acajou avec un petit bustent les lettres L et R, un étui d'acajou avec un petit bus-

A VIS.—Les acquéreurs de terrains du factourg Bou A ligny, qui n'ont pas encore signé leur acte de vente, sont prévenus que si d'ici au 13 Août présent mois, ils ne se présenteit pas au bureau de M. Louis T. Caire, notaire, rue St.-Louis. No, 47, pour fournir leurs billets conformément à l'adjudication, et accepter leur acte de vente, lerdits terrains seront rennis en vente publique le 16 du courant, à leur foide enchère, suivant l'annonce qui suit :

AROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves,
Vente per le Régister des l'estamens—Vendredi, 12

Expremire 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Rosalie Andry, décédée veuve Martin Palao, les propriétés ci-après de l'estament de la succession de l'ele Rosalie Andry, décédée veuve Martin Palao, les propriétés ci-après de l'estament situé au faubourg Bouligny, paroisse de Jefferson, savoir: les lots Nos 2, 3, 4, 5, fiet No 5; les lots A, B 1, C 1, D 1, E 1, F 1, les lots Nos 1, 2, C 1, D 1, E 1, F 1, les lots Nos 6, 7, de l'ilet No 1: les lots Nos 6, 7, de l'ilet No 1: les lots Nos 6, 7, de l'ilet No 1: les lots Nos 6, 7, de l'ilet No 1: les lots Nos 6, 7, de l'ilet No 1: les lots Nos 6, 7, de l'ilet Nos 6, 8, et 12 de l'ilet No 1: les lots Nos 6, 7, de l'ilet Nos 6, 8, et 12 de l'ilet No 1: les lots Nos 6, 7, de l'ilet Nos 6, 8, et 12 de l'ilet Nos 1: les lots Nos 6, 7, de l'ilet Nos 6, 8, et 12 de l'ilet Nos 6, et 12 de l'ilet Nos 6

va ajoutant l'intérêt à raison de six pour cent par an, et la balance en huit termes égaux à 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ans, en billets à l'ordre du vendeur, domicilés à la Nouvelle on billets à l'orare du vendeur, domichies à la rouvelle Orléans, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et intérêts à six pour cent ajouté au capital et compris dans les billets à souscrire; le tout à compter du 11 avril dernier, à la charge par les acquéreurs de se faire mêttre en possession par C. F. Zimpel, député voyer, à leurs frais. Enraison de certaines hypothèques qui existent sur fesdits terrains, les billets resteront en dépôt entre les mains du errains, les billets reste otaire jasqu'à ce que lesdites hypothèques se ent levées. Les actes de vente seront passés chez L T Caire, notait ublic, aux frais des acquéreurs.

PAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et le ville de la Nile.-Orléans.—A tous ceux que cela peut concerner, salut : Fesons savoir ue Martin Gordon Junior, habitant de la Nouvell que Martin Gordon Jinnor, naerain de la Cour leans, s'est adressé à Armand Pitot, greffier de la Cour de Paroisse en et pour la élle et paroisse de la Nouvelle-Orléans, pour em obtenir une admonition on avis, conformément à l'acte de la législature de cet état, initialé:

"acte pour établir d'une manière plus exacte la validité des titres des propriétés achetées aux ventes faites par audes titres des propriètés achetées aux vehres faites par au-torité de justice, approuvé le 10 de mars 1834, et attendu qu'il est à ma comaissance que le dit Martin Gordon Ju-nior est devenu l'acquereur de la propriété ci-après décrite, vendue par le shériff de la paroisse d'Orléans, le 30 de juitle 1834, en vertu d'un ordre de cette cour du 10 juin de r, dans l'affaire de B. Booth & Co. contre Chs. S.

Description de la propriété.
"Un terrain avec les bâtisses qui se trouvent dessus, et autres dépendances, situé rue des Magasins, près l'enco gnure de la rue Suzette, îlet 21, faubourg Saulet, de la con-

Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 16 août, à midi, j'exposerar en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu George Salkeid, les esclaves ciaprès d'erits, savoir:

ARMAND PITOT, greffier.

HOTEL DE LA PASSE A CHRISTIAN. LE soussigné apprend à ses amis LE soussigné apprend a ses amis ét au public, que son établissement fait des progrès rapides et sera prêt à recevoir les étrangers qui le siteront, le 15 juin prochain, à laquelle époque il pourra rendre de trente à quarante pensionnaires, et vers le ter prenate ac trente a quarante pensionnance, et vers à ler de juillet prochain, que son grand édifice sera achevé, il en recevra de cent à cent vingt.

Nous n'avons rien à dire à ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, mais le soussigné

avantages.

La passe Christian est située à environ 17 lieues de la Nouvelle-Orléans, sur le lac Bergne, àpeu près vis-à-vis la baie St. Louis, sur le hord de la mer: La terre s'y élève de 12 à 15 pacds au dessus de la marque de l'eau haute, à quoi si vous apaitez l'excellent air que vous y respirez. Yous trouvez un des lieux les plus sains du monde. En

Les terme : seront modérés. Les bateaux qui pottent la malle en allant à la Mobile t en revenant, s'arrêtent tous les jours à la passe pour mobi- faire du bois. Il y a en outre trois autres bateaux qui voyagerent tou

Les bateaux de la malle partiront du chemin à coulisse tous les jours à 2 heures et débarqueront les passagers sur notre établissement, où je construit dans ce me

GEORGE LEVY. MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

et salubre du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage et sature du lieu, la orise continuant de des bains, le poisson et les huitres en abondance, la con-munication faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, lessus des plus hautes marées; et donne une vue très éten-

due sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUFOUR.

20 juin

Evans Rogers vs. Madame Aimée Gotchalk.

OUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE—

En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique le 28 août prochain, à la Bourse de Lafayette, à midi, les propriétés suivantes:

Sept LOTS situés dans le fauhoug Livaudais, et désignés sur un plan fait par Benjamin Buisson, arpenteur signés sur un plan fait par Benjamin Buisson, arpenteur l'éfèrence det ét pars 1832 comme les lots.

A ces causes, toutes personnes qui ont, ou pour tiert l'éfèrence det ét pars 1832 comme les lots. Sept LOTS situés dans le fauhoug Livaudais, et désignés sur un plan fait par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse Jefferson, daté 5 mars 1832, comme les lots AL et AM, et comme les lots Nos. 6, 13, 15, 16 et 17, dans l'ilet No. 6, lesdits lots AL et AM sont adjoins et forment l'encoignure de la Levée et de la rue Sixième, et ayant chacun, 51 pieds, 1 pouce de face, sur la rue de la Levée, 50 pieds de face sur le Mississipi, et une profondeur de 215 pieds, faisant face à la rue Sixième; aussi le droit de batture y appartenant. Ledit lot No. 6, a 48 pds. de face sur la rue Sixième, et 125 pieds de profondeur, et lesdits lots Nos. 14, 15, 16 et 17, sont adjacens, et ont chacun 51 pieds, 1 pouce de tace sur la rue de la Levée, le lot No: 14, a une profondeur de 139 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a le la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a le la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a le la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a le la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No le lot No: 14, a une profondeur de 139 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 13, et 128 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 15, le lot No. 15, a une profondeur de 128 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 14, et 17 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 16. Le No: 16 a une profondeur de 11 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 15, et de 106 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 16. Le No. 17 a une profondeur de 106 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 16. Le No. 17 a une profondeur de 106 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 16 a une profondeur de 106 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 16 et de 95 pieds 10 pouces faisant face à la rue Septième, tous mesure américaine, saisis dans le procès ci-dessus. aniéricaine, saisis dans le procès ci-dessus.

Condtion's : comptant.

COUR DES PREUVES.—Paroisse de Jefferson. — Lundi, le 25 août prochain, à midi, j'exposerai en vente publique, sur les lieux ci-après désignés, les biens suivans, formant partie de la succession de teu Louis Koènes, suivant un décret rendu par la Cour des Preuves sus-

VENTES A L'ENCAN

PART. MOSSY & GARRIDEL E lundi 15 septembre procham, it sera vendu, à mi à midi, à la liourse de Hewlet, d'ordre des commi saires des créauciers d'Antoine Foucher fils, les es suivans: Joseph Colsson, âgé d'environ 35 ans; Le de 45 ans; Sam, de 45 ans; Joseph Cup, de 40; Blac-de 35, il a une fistule; Aaron, de 30; Robert, de 90; ley, de 32; John Lindor, de 25, François Cap, de 35, 11 ry, de 25; Auguste, de 25; Stephen, de 20; Phano, Les conditions de la vente sent que les acqueres niront leurs billets endousées à la satisfaction de das et ton Consolidée, et payables le 24 mai 1835, avec as théque jusqu'à partait parement. Les esclaves ne délivrés que chez le notaire au moment où les acqui tourni leurs billets, et seront à leur rieque dès le moment de les seront à leur rieque dès le moment de les seront à leur rieque dès le moment de les seront à leur rieque dès le moment de leur rieque des leur rieque des leur rieque de leur rie adjudication.

Plus : les esclaves suivans : François, nègre âgé de 38 ans, tonnellier, équir cieur de long, laboureur et charretier. scieur de long, laboureur et charretter.

Manuel, nêgre Agé de 22 ans, créole, scieur d !
charretier et laboureur.

Baptiste, nègre agé de 40 ons, bucheron, bon c Johnson, nègre agé de 35 ans, équarisseur, bon

Aimée, négresse agée de 35 ans, bonne pioche et ban Conditions de la vente: Au lers mars 1935, en billets endossés à la satisfaction des commessaires des creanches du dit Antoine Foucher fils, et hypothèque jusqu'a paria t paiement, payables au domicile de la Banque de l'As-G-ciation Consolidée. Les actes de vente seront passes chez Jales Mossy, notaire public, aux fiais des acquéects.

PART. MOSSY & GARIDEL, ET F. DUTHLET. UNDI, 25 août, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett 88 grands LOTS DE TERRE, situés entre La wis:

64 LOTS à Mandeville, dont une partie fait face an Le tout conformément oux plans dressés par M. Brin-

gier et déposés à la Bourse.
Conditions: 1, 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction du soussigné, et hypothèque jusqu'à partait Les actes de vente seront passés chez Mr. F. de Ar-

mas, not. pub, aux frais des acquéreurs.

8 août—

B. MARIGNY. PARP A GUILLOTTE. IL sera vends vendred: 22 da courant, à 10 heures du matin, aux coins des rius Robins et Annonciation, TRENTE MULETS ESPAGNOLS, parm lesques it sen trouve de domptés, et généralement tous en hon état. Conditions: Toutes sommes ac-dessous de \$120 comp-

tant, au-dessus, 60 jours, en billets endossés à satisfac-tion du propriétaire. 4 août—6 PAR F. DUTILLET. Fréderic Reynoir vs ses créanciers.

N vertu d'un ordre de l'hon Cour de Paroisse pour ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera ven

des rues des Ursulines et Derbigny 40 pieds d première sur 117 de face à la seconde. Et le

0 pieds de face à la dite rue des Ursuiine 🕬 🛚 Deux terrains situés au faubourg Washing la Preese à Coton, désignés sur le plan diesse p voyer de la ville le 17 avril 1832, par les Nos 1! l'ilet No 5. Les dits lots étant contigns l'un la mesurant chacun et piede américa ns 24 parés la rue d'Amour sur I lu pieds de protentien.

4 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3 et 1
dressé par L. J. Pillé aide voyer de la ville, 6. tembre 1832; les Nos I et 2 contign, l'un à l'ai surant chacun 35 pieds de face au canal. Caro. sure américaine sur environ 138 pieds de projece Nos 3 et 4 mesurant chacun 34 pieds de face a s Louis sur euviron 135 ; ieds de protondeur. Un iot de terre No 9 de l'îlet No 2, dans le v 34 3 disanville pareisse St Tananany formant Teneractures Maine et St Joseph, mesurant 60 pieds de 1900

première rue, sur 120 pieds de profondeur et laci sit i ue. Lot No 10, même that mesurant 60 pieds de face 3 rue St Joseph, par 60 pieds de profondem entre les cues Maine et Water. Conditions:—L'esc'ave payable à 4 mois de medit; les

terrains à 6 et 12 mets, les acquéreurs fournes aut des hillets endosées à la satisfaction du syncie et hypo-thèque spéciale jusqu'à parfait payment. Les actes de vente seront passes chez Louis T Coi e not pub aux frais des acquéreurs. 30 pt 1-11 2ps

PAR F DUTILLET.

N vertu d'un o dre de la Cour de Parosse, dans et pour cette ville et paroisse d'Oléans, en entre e 24 judiet 1834, il sera vendo samedi, 30 sout procuant, la reco li, à la Bourse de Hewlett, les propriétés su vantes aban données par Jean Toussaint à ses créanciers, savou : Une Maison en briques à étage bêtre sur un terraire de 25 pieds 6 pouces de f. ce à bi rue Royace, sur 103 pieces 11 pouces de profondeur face à la cue de l'Hôpital, tors

mant encoignure, avec cuisine en heignes et a et que sus-vant un plan tiré par M. Pulé, voyer. De plus—Un nègre nommé Atraham-Conditions: La propriété, payable \$6000 le 12 janvier prochain, et la balance à 9et 12 mois de ciédit, du jour of la vente en billets endossés à satisfaction et portant by

L'esclave pavable à 6 et 12 mois de crédit. en billité endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant M. Ferrand, not, pub., aux frais des acquéreurs.

30 jin — 10.24 s.

PAROISSE DORLEANS.—Cour des Presentes A la Baie de Pascagoula.

ON offre de louer pour l'été, une MAISON de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la nouvelle-Orléans, s'est a le pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, s'est a le pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et extra cet de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et extra cet de la Cour des Preuves dans et pour ra de la cet paroisse pour publier et anauncer commement a musicion faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, pour la paroisse et et la fegislature intitulé: "un acte pour confirment à musicion faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, pour la paroisse et cet anauncer commement a musicion faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, pour la paroisse pour publier et anauncer commement à musicion faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, pour la paroisse et la la Cour des Preuves dans et pour ra de la la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et la la contra de la la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et la la contra de la la Cour des Preuves dans et la la contra de la la Cour des Preuves dans et la la contra de la la Cour des Preuves dans et la la contra de la la Cour des Preuves dans et la la contra de la la Cour des Preuves dans et la la contra de la la Cour des Preuves dans et la la contra de la la Cour des Preuves dans et la la contra de la la Cour des Preuves dans et la la contra de la la Cour des Preuves dans et la la Cour des Preuves munication faite avec la ryouvelle-orieans et la ryoune, 10 Mars 1834, et étant à ma connaissance que le dit John réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour la colline riveraine, sur rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au dernier, d'après un ordre de cette cour, à la date du norf avril dernier, dans la succession de feu Francois Jacquet comme propriété appartenant à la dite succession, et lequi ordre de cour fut rendu sur la demande des héritiers do est

François Jacquet.
DESCRIPTION DE LA PROPRIETE. Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Bourgogne en tre celles des Ursulines et de l'Hôpital, ayant environ 2

arpenteur ne les lots avoir quelques réclamations à la propriété ci-dessus de la dipins et la décret du jugement de la cour, en vertu duquel la vet te la été faite ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans a vue de la cour pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes, citées d'avoir à déduire, dans trente jours à daire de la pé-blication du présent avis, les raisons pour lesquilles la vente ainsi faite, ne serait pus confirmée et homologue omme le demande le dit acquéreur.
WFC DUPLESSIS, rég. PAVILLON DU CHENE VERT ET RETRAITE D'ETE

LES Messieurs et Dames de la Nouvelle-O-léans, sont respectueusement infermés par le soussigné, qu'il vient d'élever un établissement sur l'autre rive du fleuve, à peu de distance du ferry d'en haut, sur le derrière de la maison in M. Mossy, et que cet é ablissement est à présent ouvet pour les récevoir; ils y trouverout toute espèce de ratina-chissement, crèmes à la glace, froits, douceurs &c. C'est un pavillon spacieux et élevé, ombragé per des chênca verts. La facilité de traverser le fleuve, l'alsoné totale de la poussière et des autres inconvéntens de la ville pa font péressairement un de la ville par la ville partir par la ville partir partir par la ville partir p en font nécessairement un des plus agréables de laisir du voisinage de la Nouvelle-Orléans. De la 1997

plaisir du voisinage de la Nouvelle-Oriéans.

Laire se flatte que sa longue espérience dans les terres et que les efferts coutinuels qu'il a toujours l'inscription re, donneront une entière satisfaction à tous caux de la conceront de leurs visites.

N. B. Pour prévenir toute imposition, on il marcifes cartes au bas de l'escalier, qui se présenterant de la buvette pour obtenir des rafraichissemes.

fans qui accompagneraient leurs parens ou leur pare A VIS-Tour ceux qui ont des réclamations à f, ire contre la succession de feu Pierce Louis Jah. 1987. Exécutem testam-

No. 11, près du Bad-Read.

Sucre de première qualité.

No. 11, près du fant reading la juit, No.

oyens au la Nouvelle-Uriéans et de son voisinage. Son l'autre de ces langues. Le prix sera très modére : s'adresu-des et à l'encoignure des rues Roysle et de la Doune,
u-des de la pharissoie de M. Drouillard: 21 mai—3m

Référer à F. fl. Petitpain et C. Samory. 20 mai—2ps

Référer à F. fl. Petitpain et C. Samory. 20 mai—2ps

VENTES PAR LE SHERIF.

Louis, de cette ville le samedi, 13 septembre prochain, a feu John B. Ray

COnditions: Comptant. Conditions : comptant. G. W MORGAN, shériff

ANS LA COUR DE PAROISSE—En verb

H. Laroche vs. see creaments.

H. Laroche vs. see creaments.

ANS LA COUR DE PAROISSE—Il sera vendu, mereredi 13 du courant, à 4 heures de Paprès-midi, an burcau du shérif, No. 1, rue Condé, en vertu d'un ordre de la cour, une quantité de membles, &c., abaudonnés na Pinsolvable à ses créaments.

Conditions: comptant.

Chartres & St. Louis,
La goelette MARTHA, ses agrès et apparaux, marée en face de la rue St. Louis, saisie
dans cette affaire.
B: BFAUREGARD, marshal

1 août

J L Florence vs. R. Farr. N vertu d'un ordre de fi ri facias à moi adressé par l'hon. Martin Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 13 août.

pes de Lau devic, dessus. Conditions : comptent. I sont N veru d'un ordre de fieri facia 2 moi adresse par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le jeudi, 14 août 1834, à midi, à l'encoignure des rues Charles de la Nouvelle de la Nouvelle de la Nouvelle de la Nouvelle de la la la cour de la parte de la harnais.

135 barriques de vin, 250 caisses vin muscat. 200 do vin rouge, 24 do Ratafia,

1200 paniers huile, 1500 caisses vin Mascat,

20 caisses sucre brun, 400 caisses the assortis, 100 barils rum du pays, 40 boucauts rum du nord, 150 barils brandy, 50 barils de giu, 600 caisses de savon assortis, 100 do chandellesidu nerd,

Constitue expréspour le marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la marché mexicain, et qu'il office es entre la la marché mexicain, et qu'il office es entre la marché nous cauche et un fraction de face à la rus des Marché face à la r

Jow, No. 7575

tenance de 32 pieds de face à la rue des Magazins, sur cent pieds de profonderer, mesure américaine."

Le prix de dit terrain ainsi sdiugé audit Martin Gordon Junior étant de quatre mille cinq cent piastres comptant (\$1500.)

En conséquence, avis est donné par le présent à tous couséquence, avis est donné par le présent à tous adju ication soit pour cause de défaut de formalité dans le anique interes actual par le présent à dons le l'ordre ou décret ci-dessus mentionné, et en vertu duquel la vente a cu lieu, sat pour cause d'irrégularité ou d'illégable dans le mode d'évaluation, dans les avis relativement à l'époque de la vente ou à la manière d'y procéder, ou pour quelqu'autre défaut ou irrégularité quelconque, d'avoir à se présente à cet effet, dans les trente jours qui suivront la publication de cet avis, et déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles ladite vente ne serait pas con firmée, suivant la recuéte de dit accorde.

croit qu'il est utile au public d'en laire connaître les dver

plaisirs de ceux qui i nonoreront de feur patronage. Dans cette vue il a fait bărie deux maismes: il s'est procuré des hateaux qui vont à la voile, des proques, des chevaux, une serie, des marnites de fonte. On y trouvera aussi un forte piano, à l'usage des dames. On peut procurer aux familles qui le désireraient des appartemens dans des barimens séparés.

Pété, de sorte que l'on aura une communication journa-lière et nos-interrompue avec la ville : le tems pour travei-ser ne prenant pas plus de six à sept heures.

quai très étendu

ne sur la baie.

Paroisse Jefferson, 26 juillet 1834. out J. CHARBONNET, sheriff

ne, savoir : Quelques meubles meublans et autres effets mobiliers. Unelques membles memblans et autres eners mobiliers.

Deux terrains situés au faubourg Lafayette, numéros 9
et 10 dans l'îlet No. 20, ayant, mesure anglaise, chacun,
32 pieds 8 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, sur 106 pieds 6 pouces et une fraction de profondans et 32 pieds 3 pauces et une fraction.

at 1880 at 18 and 18 an